



Lettre d'information DRAAF

L'information mensuelle de la DRAAF des Pays de la Loire pour les acteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

[S'abonner à l'infolettre DRAAF des Pays de la Loire](#)

n° 24 - Août 2026

Enseignement et formation



L'Aventure du vivant au Big Bang de l'orientation et de l'emploi à la rentrée scolaire

Le camion de l'Aventure du vivant fera deux étapes en Pays de la Loire, lors de la 4ème édition du Big Bang de l'orientation et du vivant :

- les 24 et 25 septembre au Mans (Quai Louis Blanc - 85 Rue Denfert Rochereau),
- les 1er et 2 octobre à Nantes (Parc des Chantiers sur l'Île de Nantes).

L'occasion de découvrir, pour tous les jeunes concernés par une phase d'orientation durant l'année scolaire 2026-2027, les multiples métiers et formations du vivant, présentés par des outils interactifs et ludiques et des ateliers de mise en situation.

[En savoir plus](#)

Alimentation



Adaptation de la stratégie vaccinale des canards contre l'IAHP

Deux instructions techniques concernant les modalités de vaccination IAHP chez les canards ont été publiées fin juillet par la direction générale de l'alimentation du ministère chargé de l'agriculture :

- l'une (IT n° 2026-452) définit les modalités du protocole de vaccination hétérologue (alternance de vaccins différents pour immuniser contre une même pathologie). Elle est valable jusqu'à la publication d'une autorisation de mise sur le marché d'un des deux vaccins ;
- l'autre (IT n° 2026-453) modifie les modalités de surveillance post-vaccinale pour la fin de la troisième campagne de vaccination IAHP des canards, jusqu'au 30 septembre 2026. La surveillance passive renforcée n'est plus obligatoire hors zones réglementées. Cette IT permet la transition vers la modification des modalités de surveillance post-vaccinale qui auront lieu pour la prochaine campagne de vaccination début octobre.

[Voir l'IT n° 2026-452](#) - [Voir l'IT n° 2026-453](#)

Comment concilier l'activité de chasse au gibier d'eau avec une situation de grippe aviaire ?

Un guide régional, élaboré par les fédérations de chasse, les services de l'État et l'Office français de la biodiversité, vient répondre aux questions qui se posent pour permettre la continuité de cette activité, dans le respect des règles sanitaires s'imposant en situation de crise Influenza aviaire hautement pathogène.

[En savoir plus](#)

Productions et filières agricoles

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles a été promulguée le 18 août 2026

Promulguée par le Président de la République après sa validation par le Conseil Constitutionnel, la loi UPSA est construite autour de cinq axes :

- Bâtir des projets de territoire pour reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- Mobiliser l'État pour protéger les agriculteurs des concurrences déloyales ;
- Simplifier les normes applicables à l'agriculture et protéger le potentiel productif dans le cadre d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- Renforcer la place des agriculteurs dans la chaîne économique pour améliorer leur revenu ;
- Lutter contre les recours abusifs.

[En savoir plus](#)



Un décret pour faciliter l'installation des femmes en agriculture

Le décret n° 2026-757 du 8 août 2026, instaure une exonération dégressive de cotisations sociales destinée à encourager l'installation des collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dont le statut, limité à une durée de cinq ans, expire au 1er janvier 2027. Les femmes, qui sont les principales concernées par ce statut, sont ainsi incitées à devenir cheffes d'exploitation ou coexploitantes. Cette mesure est une application concrète du plan d'action ministériel pour favoriser la place des femmes en agriculture, présenté en février 2026 lors du Salon international de l'agriculture.

[En savoir plus](#)



Prix des engrais azotés : un tutoriel pour déposer sa demande d'aide au guichet FranceAgriMer

La ministre en charge de l'agriculture a annoncé la mise en place d'un soutien exceptionnel pour permettre aux exploitants de faire face à la hausse des prix des engrais provoquée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Le guichet est accessible jusqu'au 6 novembre 2026. FranceAgriMer, qui en assure la gestion, a réalisé un tutoriel vidéo pour accompagner les exploitants dans leur demande d'aide.

[En savoir plus](#) - [Accéder au tutoriel](#)



Sécheresse-canicule : versement de 80% de l'assurance récolte aux exploitants

À la suite d'échanges entre les ministères chargés de l'agriculture et de l'économie avec les principaux assureurs agricoles, une modification réglementaire permet le versement de 80% d'acompte sur leurs indemnités aux exploitants assurés, sans avoir à atteindre l'achèvement des récoltes pour les cultures concernées. Ce taux couvre à la fois la part "assureurs" et l'indemnité de solidarité nationale.

[En savoir plus](#)

Forêt et bois

L'appel à projets ADEVBOIS Pays de la Loire est ouvert jusqu'au 15 septembre

Le dispositif ADEVBOIS est un dispositif de l'État en région qui soutient financièrement des opérations d'animation, d'études, de développement, de formation, de recherche et d'innovation en faveur de la filière forêt-bois, en cohérence avec les objectifs du Programme régional de la forêt et du bois des Pays de la Loire. L'appel à projets sera clôturé le 15 septembre 2026.

[En savoir plus](#)



Les demandes de financement pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI) peuvent être déposées jusqu'au 1er octobre 2026

Cet appel à projets vise à accompagner les territoires sensibles au risque feu de forêt afin de réduire leur vulnérabilité. Il porte sur les investissements de défense des forêts et landes contre les incendies et les actions d'animation (amélioration des connaissances, sensibilisation et communication sur le risque incendie). Les dossiers sont à déposer sur la plateforme demarche.numerique.gouv.fr ouverte par la DRAAF, et seront instruits en deux vagues : 1er septembre et 1er octobre 2026, ceux déposés en septembre étant instruits prioritairement.

[En savoir plus](#)

Agro-environnement



Bilan et analyse de la politique publique visant à réduire l'usage et l'impact des produits phytopharmaceutiques

Depuis 2007, la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques est un axe constant de l'action gouvernementale, notamment via les plans Écophyto. Près de 20 ans après le lancement du 1er plan Ecophyto, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, placé auprès de la ministre chargée de l'agriculture, dresse un bilan - positif mais susceptible d'amélioration - de cette politique publique.

[En savoir plus](#)

La nouvelle instruction pour l'écorégime en 2026

La nouvelle instruction technique relative à l'écorégime est parue le 17 juillet 2026. Elle est applicable à cette date, et remplace la précédente du 01 août 2025. L'écorégime est le paiement direct annuel de la Politique agricole commune versé aux exploitants agricoles qui s'engagent volontairement à adopter des pratiques favorables au climat, aux sols, à la biodiversité et à la réduction des intrants.

[En savoir plus](#)

Statistiques et données économiques



Étude sur la valeur vénale des terres en Pays de la Loire en 2025

L'étude sur la valeur vénale des terres en 2025 en pays de la Loire porte sur les terres et prés libres d'au moins 70 ares et sur sur les terres et prés loués, dans les petites régions agricoles de la région.

[En savoir plus](#)



Conjoncture Grandes cultures au 1er août 2026

La note de conjoncture mensuelle Grandes cultures du mois d'août 2026 est publiée sur le site de la DRAAF.

[En savoir plus](#)



Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Directrice de publication : Annick BAILLE
Composition : DRAAF - Communication

[Retrouver l'infolettre sur le site de la DRAAF](#)

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la DRAAF des Pays de la Loire, à des fins d'établissement d'une liste de diffusion de la présente infolettre. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement des données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à l'adresse suivante : DRAAF des Pays de la Loire - 5 rue Françoise Giroud CS 67516 44275 Nantes cedex 02, ou à l'adresse courriel : communication.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr. Veuillez à préciser vos nom, prénom et adresse postale lors de votre demande.

En savoir plus sur la [politique de protection des données de la DRAAF](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos informations, vous pouvez vous [désinscrire](#)